

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE ORDINAIRE**

**LUNDI 18 MAI 2026**

A 20 heures 00

**Centre culturel Saint-Exupéry**

**32 Rue de la Station**

**95130 FRANCONVILLE**

## **COMPTE RENDU**

Le 18 Mai 2026, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis, à l'Espace Culturel Saint-Exupéry - 32 Rue de la Station - 95 130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 11 Mai 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Xavier HAQUIN, Nicolas PONCHEL, Marie-José BEAULANDE, Miloud GOUAL, Loïc VIDAL, Éric BOSC, Françoise NORDMANN, Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, Régis PAIN, Philippe AUDEBERT, Martine BERNARD, Claire LE BERRE, Philippe BARAT, Angélique MEZIERE, Gilles GASSENBACH, Gilbert AH-YU, Nicolas FLAMENT, Quentin DUFOUR, Marine CARPENTIER, Marie-Christine CAVECCHI, Martine CHARBONNIER, Françoise GONZALEZ, Paul BOUSSAC, Marie-Pierre JEZEQUEL, Dominique CARRÉ, Véronique KERGUIDUFF, Patricia RODRIGUEZ, Daniel PORTIER, Nadine PORCHEZ, Patrick PLANCHE, Catherine ROUSSEAU, Fazila DEHAS, Philippe VONMEURS, Dominique ASARO, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Lionel MÉNARD, Didier JOBERT, Patrick BOULLÉ, Nathalie DERVEAUX, Anne JACSQUERSON, Stéphane LARTIGUE, Karine LACOUTURE, Carole BERGER-JACOB, Mohamed BANNOU, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC, Arnaud LARMURIER, Séverine GOMES, Xavier DUBOURG, Sandra BILLET, Cyril JOLY, Céline VELON-COMBY, Julia MANA, Mathilde MISSLIN, Tiphaine GALTAYRIE, Laurianne PICHON, Audrey MONTEL, Asetou APARICIO TRAORÉ, Yasmina SAÏDI, Gaëlle KÖKÇIKARAN, Jennifer EL OUARDANI, David GOSSET, Sophie BRUCIAFERI, Philippe VALLAT, Anissa BOUGEANT, Marlène MATHIOT, Baptiste LAMARCA, Maxime BRIGHI, Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, Conseillers communautaires,

### Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI  
Christian JEUDY par Marie-José BEAULANDE  
François LAMARCHE par Nicolas FLAMENT  
Zouina MENNAD par Sophie SAND  
Carole FAIDHERBE par Laetitia BOISSEAU-STAL

Manuela MELO par Yannick BOËDEC  
Thomas COTTINET par Karine LACOUTURE  
Etienne RAVIER par Xavier HAQUIN  
Marie-Ange LEMOINE par Audrey MONTEL

Etaients absents excusés :

Claude CAUËT, Samir LASSOUED

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

Secrétaire de Séance : Maxime BRIGHI.

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 76

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votant : 85

### **1. Installation d'un conseiller communautaire pour la commune de Sannois et modification du tableau du Bureau et du Conseil communautaires**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, énonce que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Bernard JAMET, conseiller communautaire pour la commune de Sannois, a démissionné le 4 mai dernier de son mandat de conseiller municipal. Il est proposé de procéder à l'installation d'un nouvel élu communautaire.

Dans ces conditions, et au vu de la feuille de proclamation des résultats des élections des conseillers municipaux et communautaires du 22 mars 2026 de la commune de Sannois, Daniel PORTIER est désigné en qualité de conseiller communautaire.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Prend acte** et,
- **Installe** Daniel PORTIER, en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Sannois,
- **Modifie** le tableau du Bureau et du Conseil communautaires.

### **2. Approbation du Procès-verbal du Conseil communautaire du 16 avril 2026**

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est présenté par Yannick BOËDEC et soumis à l'approbation des membres du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, **approuve** le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026.

### **3. Approbation du règlement intérieur des instances communautaires de la CA Val Parisis**

Yannick BOËDEC, rapporteur, indique qu'à chaque renouvellement général, le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation des conseillers communautaires. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement des instances communautaires et les conditions de publicité de ses délibérations.

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (1 Abstention : Dominique CARRÉ), **approuve** le règlement intérieur des instances communautaires de la CA Val Parisis.

#### **4. Prise en charge des frais de formation des conseillers communautaires**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, informe que dans le cadre du droit à la formation des conseillers communautaires, les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leur mandat. Les frais de formation incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenu, plafonnée à l'équivalent de 21 jours par élu et pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ils constituent une dépense obligatoire pour la communauté d'agglomération, sous réserve que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine à ce titre les orientations et les crédits ouverts en matière de formation des élus.

Il est précisé que les crédits prévisionnels dédiés à la formation des élus ne peuvent être inférieurs à 2% du montant total des indemnités de fonction maximales pouvant être allouées et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction maximales pouvant être allouées.

Le budget formation ne prend en charge que les dépenses d'enseignement. En effet, les frais de déplacement et de séjour et la compensation des pertes de revenus sont remboursés aux élus par le biais du budget général.

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Alloue** une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus d'un montant de 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil communautaire :
  - o Les formations portant sur l'acquisition de connaissances directement liées à l'exercice du mandat (fonctionnement et compétences des collectivités, gestion des politiques locales, statut de l'élu, fondamentaux de l'action publique locale, budget et finances, conduite de projet, délégations...)
  - o Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, assurer son rôle d'élu, gestion de projet...)
- **Précise** que les pertes de revenus aux élus communautaires seront indemnisées dans la limite d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC et à hauteur de vingt-et-un jours par élu pour la durée totale du mandat,
- **Fixe** les orientations suivantes en matière de formation des élus :
  - o Les formations portant sur l'acquisition de connaissances directement liées à l'exercice du mandat (fonctionnement et compétences des collectivités,

- gestion des politiques locales, statut de l'élu, fondamentaux de l'action publique locale, budget et finances, conduite de projet, délégations...)
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, assurer son rôle d'élu, gestion de projet...)
- **Précise** que la situation où plusieurs demandes se trouveraient en concurrence alors que les crédits ne seraient pas suffisants, la priorité serait donnée aux élus qui n'auraient pas encore bénéficié de formation ou qui auraient effectué moins de journées de formation.

## **5. Création et composition des commissions communautaires thématiques permanentes**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, énonce que la création et la composition des commissions communautaires thématiques permanentes sont soumises à l'approbation du Conseil communautaire qui procède ensuite à l'élection des membres. Elles sont chargées de préparer les dossiers qui sont soumis au Bureau et au Conseil communautaires.

Le règlement intérieur du conseil communautaire prévoit que les commissions communautaires permanentes soient composées de :

- 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants

Les délégués titulaires et les délégués suppléants sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux sur proposition du maire de la commune dont ils relèvent.

Chaque conseiller, communautaire ou municipal, aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission après avoir obtenu l'accord du Président de la commission, cinq jours au moins avant la commission.

Il est proposé de créer 5 commissions communautaires thématiques permanentes :

- Commission Ressources
- Commission Sécurité
- Commission Cohésion sociale
- Commission Transition écologique
- Commission Aménagement du territoire

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Crée** 5 commissions communautaires thématiques permanentes, conformément à la liste ci-dessus,
- **Précise que les** commissions thématiques permanentes sont composées de :
  - 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants
  - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants
- **Dit** que les délégués titulaires et les délégués suppléants sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux sur proposition du maire de la commune dont ils relèvent,
- **Indique** que chaque conseiller, communautaire ou municipal, aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission après avoir obtenu l'accord du Président de la commission, cinq jours au moins avant la commission.

## **6. Désignation des représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique que le vote pour la désignation des représentants au sein de ces commissions, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à **l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boitiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

Il est proposé de désigner les représentants au sein des 5 commissions communautaires thématiques permanentes suivantes :

- Commission Ressources
- Commission Sécurité
- Commission Cohésion sociale
- Commission Transition écologique
- Commission Aménagement du territoire

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant les tableaux ci-dessous :

<b>COMMISSION RESSOURCES</b> (Finances, RH, communication, compétences/ mutualisation/affaires juridiques, Système d'information, Intelligence Artificielle)		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Nicolas MANAC'H	Françoise NORDMANN
<b>BESSANCOURT</b>	Elisabeth DE CASTRO	Emilie PELAPRAT
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Mahmoud KECHEROUD	Gilbert AH-YU
	Maxime BRIGHI	
<b>EAUBONNE</b>	Dominique NOIRÉ	Christian JEUDY
	Quentin DUFOUR	
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Didier JOBERT
	Jean-Marc FRANÇOIS	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Patrick BOULLÉ	Claire LE BERRE
	Françoise GONZALEZ	
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD	Patrice MACQUIGNEAU
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe BARAT	Philippe LEVEQUE
	Michael BAUMGARTNER	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Grégory BENOIT	Philippe AUDEBERT
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Tiphaine GALTAYRIE	Maxime TOULY
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Bastien REDDING	Mustafa HECIMOVIC
	Stéphane LARTIGUE	
<b>PIERRELAYE</b>	Sandrine VIBOUD	Fabrice BERLEMONT

<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Rémy JEANNIN	Laurent GRACIAS
<b>SANNOIS</b>	Francois LAMARCHE	Nicolas FLAMENT
	Audrey MONTEL	
<b>TAVERNY</b>	Corinne KIEFFER	Paul BOUSSAC
	Vannina PREVOT	

<b>COMMISSION SECURITE (PMM et vidéoprotection)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	David HUMBERT	Françoise NORDMANN
<b>BESSANCOURT</b>	Emilie PELAPRAT	Florian LACEP
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Sophie SAND	Paul NATOLI
	Arnaud LARMURIER	
<b>EAUBONNE</b>	Marie-José BEAULANDE	Marie-Hélène MAREUX
	Marie QUEVA	
<b>ERMONT</b>	Angélique MÉZIÈRE	Gilles LAROZE
	Didier JOBERT	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Xavier DUBOURG	Patrick BOULLÉ
	Gaëlle KÖKÇIKARAN	
<b>FREPILLON</b>	Christian LAMBERT	Florian BACKES
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	David GOSSET	Gérard PIPAT
	Mohamed EL BAGHDADI	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Olivier MOULIN	Philippe AUDEBERT
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Sébastien RAIMBAUT	Maxime TOULY
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Dalila KHORBI	Miloud GOUAL
	Landry PERQUIS	
<b>PIERRELAYE</b>	Valéry BOCZ	Fabrice BERLEMONT
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Anne-Sophie JACQUESON	Jean-Paul LE GLOU
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Nicolas FLAMENT
	Audrey MONTEL	
<b>TAVERNY</b>	François CLEMENT	Florence PORTELLI
	Baptiste LAMARCA	

<b>COMMISSION COHESION SOCIALE</b> (Culture, sport, santé, cohésion sociale (politique de la ville, habitat...) gens du voyage)		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Patrick PLANCHE	Marie-Madeleine MAILLARD
<b>BESSANCOURT</b>	Julia MOURGUES	Pascaline VERGER
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Patricia RODRIGUEZ	Sophie SAND
	Zouina MENNAD	
<b>EAUBONNE</b>	Sylvie DAUNESSE	Julia MANA
	Martine CHARBONNIER	
<b>ERMONT</b>	Angélique MÉZIÈRE	Fazila DEHAS
	Asetou APARICIO-TRAORE	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Stéphane AUBOIN	Gaëlle KÖKÇIKARAN
	Sabrina FORTUNATO	
<b>FREPILLON</b>	Christelle FERRE	Cécile PALLATIN
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe VONMEURS	Dominique ROUSSEL
	Samira BELMOKHTAR	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Steve IDJAKIREN	Patricia LESAGE
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Gabrielle JEAN-ALPHONSE	Maxime TOULY
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Samir AMAOUCHE	Irina CARMINE
	Adélaïde HAMITI	
<b>PIERRELAYE</b>	Mathilde MISSLIN	Prisca AUGUSTIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Céline VELON-COMBY	Sandrine TESCARI
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Yasmina SAIDI
	Marie-Ange LEMOINE	
<b>TAVERNY</b>	Taws ZIAMNI	Laetitia BOISSEAU-STAL
	François CLEMENT	

<b>COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE</b> (Espaces publics, Eau et assainissement ; transition écologique, patrimoine et énergie ; éclairage public ; réseaux de chaleur ; déchets ; massifs et forêts ; pôles gares)		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Pascal SEIGNE	Alain PERRIN
<b>BESSANCOURT</b>	Valentin GLACIAL	Mamadou MEÏTÉ
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Gilbert AH-YU	Tarek DOUKKANI
	Elizabeth LACROIX	

<b>EAUBONNE</b>	Delphine BOY	Quentin DUFOUR
	Marie-Hélène MAREUX	
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Gilles LAROZE
	Franck DELBOSC	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Mohamed BANNOU	Xavier DUBOURG
	Dominique ASARO	
<b>FREPILLON</b>	Pascal DERCHE	Philippe JAUSET
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe BARAT	Cécile RILHAC
	Xavier DAUDE	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Philippe BUIRON	Roxane AVELOT
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Audrey EVRARD	Etienne GUERLIN
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Casimir PIERROT	Nassira BENOUARI
	Hafid IABASSEN	
<b>PIERRELAYE</b>	Pascal SICRE	Patrick MURCIA
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Dominique CARRE	Sandra BILLET
<b>SANNOIS</b>	Nicolas FLAMENT	Audrey MONTEL
	François LAMARCHE	
<b>TAVERNY</b>	Florian CARRE	Céline DA SILVA
	Carole FAIDHERBE	

<b>COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>(Aménagement du territoire ; développement économique ; transports et mobilités ; La Seine et tourisme)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Véronique KERGUIDUFF	Pascal SEIGNE
<b>BESSANCOURT</b>	Valentin GLACIAL	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Sophie BRUCIAFERI	Zouina MENNAD
	Patricia RODRIGUEZ	
<b>EAUBONNE</b>	Marie QUEVA	Sylviane GARNIER
	Régis GRIMONPONT	
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Gabriela SANTA-CRUZ
	Hervé HORNE	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Claire LE BERRE	Mohamed BANNOU
	Marie-Christine CAVECCHI	
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD	Cyrielle RIFFET
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Séverine GOMES	Nadine PORCHEZ
	Christian CHAPELLON	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Bernard BOUTIN	Philippe BUIRON
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Luigi NOCERA	Etienne GUERLIN
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Mustafa HECIMOVIC	Jennifer EL OUARTANI
	Gérald BOUTEILLE	

<b>PIERRELAYE</b>	Fabrice TEXEIRA	Pascal SICRE
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Laurent GRACIAS	François CAGNON
<b>SANNOIS</b>	Nicolas FLAMENT	Audrey MONTEL
	François LAMARCHE	
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Ranjee MUDHOO
	Carole FAIDHERBE	

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

**Karine LACOUTURE** souhaite savoir comment les représentants de ces commissions ont été proposés dans la mesure où elle n'a pas été contactée pour savoir si elle était intéressée pour siéger au sein de celles-ci ?

**Yannick BOËDEC** indique que les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants au sein de ces commissions sachant que les communes de moins de 20 000 habitants disposent d'un titulaire et d'un suppléant et les communes de plus de plus de 20 000 habitants disposent de deux titulaires et d'un suppléant. Il s'est adressé aux Maires des communes qui lui ont adressé leurs propositions pour chaque commission.

**Marie-Pierre JEZEQUEL** annonce qu'elle est heureuse d'être conseillère communautaire grâce à 49,78% des suffrages aux élections municipales mais qu'elle est déçue de ne pas avoir été proposée pour siéger au sein des commissions thématiques. Elle rappelle qu'elle a été conseillère communautaire à Val et Forêt pour la lecture publique et qu'elle a exercé trois mandats à Val Parisis. Elle considère qu'elle a toujours été positive et que c'est regrettable que Monsieur PAIN n'ait pas souhaité revenir sur sa décision lorsqu'elle lui a évoqué cette situation. Elle souhaite donc s'abstenir.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (4 Abstention : *Nathalie DERVEAUX, Karine LACOUTURE, Marie-Pierre JEZEQUEL et Thomas COTTINET*) **désigne** les membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes, conformément aux tableaux, ci-dessus.

## **7. Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL)**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, annonce que le vote pour la désignation des représentants au sein de cette commission, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider **à l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

La Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (CCISPL) a pour vocation d'examiner les rapports portant sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'organe délibérant, *désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle*, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant.

Il est proposé la composition suivante :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires

- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires
- 1 titulaire et 1 suppléant des associations locales

Il s'agira également de désigner les représentants d'associations locales (un représentant par commune membre).

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

<b>COMMISSION CONSULTATIVE INTERCOMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCISPL)</b>				
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEANT</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN	Patrick PLANCHE	Bel Automne Françoise FOUILLET	Association VIBRE Claire SAAR
<b>BESSANCOURT</b>	Philippe VALLAT	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN		
<b>CORMELLES- EN-PARISIS</b>	Gilbert AH-YU	Sophie BRUCIAFERI	Association CDT Philippe KIEFFER	Comité de Jumelage Laurence MEOT
	Maxime BRIGHI			
<b>EAUBONNE</b>	Christian JEUDY	Christine MATTEI	Francis LOUVRADOUX pour Solidarités Nouvelles face au Chômage	
	Quentin DUFOUR			
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Fazila DEHAS	Jacky Millet de l'association Tambour Battant	Olivier Destouches de l'association AVA (Aide Vie Actions)
	Didier JOBERT			
<b>FRANCONVILLE- LA-GARENNE</b>	Patrick BOULLÉ	Françoise GONZALEZ	ORGECO	Union Départementale des Associations Familiales - UDAF 95
	Stéphane AUBOIN			
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD		Cécile PALLATIN ( Présidente de l'OMCL)	Christelle FERRE (Présidente de l'OMS)
<b>HERBLAY-SUR- SEINE</b>	Philippe BARAT	Philippe VONMEURS	Catherine LIGNIER	Jérémy DRAPIEWSKI
	Nadine PORCHEZ			
<b>LA FRETTE- SUR-SEINE</b>	Carole BERGER- JACOB	Philippe AUDEBERT	Nathalie JOLLY	Patrice JACQUET
<b>LE PLESSIS- BOUCHARD</b>	Régis PAIN	Tiphaine GALTAYRIE		
<b>MONTIGNY-LES- CORMELLES</b>	Stéphane LARTIGUE	Jennifer EL OUARDANI	Brigitte CERVETTI	Adama TOUNKARA

	Cyril JOLY		Montigny Volley 95	Association Identité remarquable
<b>PIERRELAYE</b>	Éric BOSC	Mathilde MISSLIN	Christophe BATTAIS Association Club Sportif Pierrelaye	Axel OUHSAIN Association Handis Passerelle
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Loïc VIDAL	Anne-Sophie JACQUESON	Catherine GROSS Ecole de Musique et Danse	Lucienne MACHU Maison de la Plaine
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Audrey MONTEL	M. BRUNEAU (Made in Sannois)	M. MARQUEZ Association des Compagnons de l'Asperge et de la Vigne)
	Nicolas FLAMENT			
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Carole FAIDHERBE	Que choisir ensemble - Vallée de Montmorency (anciennement UFC Que choisir) Pascal RISSEY	Association nationale de défense des consommateurs et usagers – Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Union régionale Île-de-France Jérôme PACCINI
	Paul BOUSSAC			

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Nathalie DERVEAUX, Karine LACOUTURE et Thomas COTTINET) :

- **Fixe** la composition de la Commission Intercommunale de Services Publics Locaux comme suit :
  - o 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires ;
  - o 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires ;
  - o 1 titulaire et 1 suppléant des associations locales (un représentant par commune membre).
- **Désigne** les représentants de la CA Val Parisis appelés à siéger au sein de la CCISPL, conformément au tableau ci-dessus.

## **8. Création et composition de la commission de contrôle financier**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, annonce que le vote pour la désignation des représentants au sein de cette commission, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider **à l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

Conformément aux dispositions des articles R.2222-1 à R.2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), toute commune ou établissement public ayant plus de

75 000 € de recettes de fonctionnement a l'obligation de créer une commission de contrôle financier.

La commission de contrôle financier est chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées par la collectivité avec une entreprise au titre d'une délégation de service public.

Le contrôle annuel des comptes transmis par le délégataire donne lieu a un rapport écrit produit par la commission. Ce rapport est joint aux comptes de la collectivité.

Il revient au Conseil communautaire de déterminer la composition de cette commission et d'en désigner les membres.

Il est proposé la composition suivante, identique à celle de la CCISPL :

- Président CA Val Parisis est Président de droit,
- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants parmi les conseillers communautaires
- 1 titulaire et 1 suppléant des associations locales

Il convient de désigner les élus membres de cette commission :

<b>COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER</b>				
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION SUPPLEANT</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN	Patrick PLANCHE	Bel Automne Françoise FOUILLET	Association VIBRE Claire SAAR
<b>BESSANCOURT</b>	Philippe VALLAT	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN		
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Gilbert AH-YU	Sophie BRUCIAFERI	Association CDT Philippe KIEFFER	Comité de Jumelage Laurence MEOT
	Maxime BRIGHI			
<b>EAUBONNE</b>	Christian JEUDY	Christine MATTEI	Francis LOUVRADOUX pour Solidarités Nouvelles face au Chômage	
	Quentin DUFOUR			
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Fazila DEHAS	Jacky MILLET de l'association Tambour Battant	Olivier Destouches de l'association AVA (Aide Vie Actions)
	Didier JOBERT			
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Patrick BOULLÉ	Françoise GONZALEZ	ORGECO	Union Départementale des Associations
	Stéphane AUBOIN			

				Familiales - UDAF 95
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD		Cécile PALLATIN (Présidente de l'OMCL)	Christelle FERRE (Présidente de l'OMS)
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe BARAT	Philippe VONMEURS	Catherine LIGNIER	Jérémy DRAPIEWSKI
	Nadine PORCHEZ			
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Philippe AUDEBERT	Carole BERGER-JACOB	Nathalie JOLLY	Patrice JACQUET
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Régis PAIN	Tiphaine GALTAYRIE		
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Stéphane LARTIGUE	Jennifer EL OUARDANI	Brigitte CERVETTI Brigitte CERVETTI Montigny Volley 95	Adama TOUNKARA Association Identité remarquable
	Cyril JOLY			
<b>PIERRELAYE</b>	Éric BOSC	Mathilde MISLIN	Christophe BATTAIS Association Club Sportif Pierrelaye	Axel OUHSAINE Association Handis Passerelle
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Loïc VIDAL	Anne-Sophie JACQUESON	Catherine GROSS Ecole de Musique et Danse	Lucienne MACHU Maison de la Plaine
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Audrey MONTEL	Mr BRUNEAU (Made in Sannois)	M. MARQUEZ Association des Compagnons de l'Asperge et de la Vigne)
	Nicolas FLAMENT			
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Carole FAIDHERBE	Que choisir ensemble - Vallée de Montmorency (anciennement UFC Que choisir) Pascal RISSEY	Association nationale de défense des consommateurs et usagers – Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Union régionale Île-de-France Jérôme PACCINI
	Paul BOUSSAC			

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Nathalie DERVEAUX, Karine LACOUTURE et Thomas COTTINET) :

- **Approuve** la création de la commission de contrôle financier de la CA Val Parisis,
- **Fixe** la composition de la commission de contrôle financier comme présenté ci-dessus,
- **Désigne** les membres de la commission de contrôle financier conformément au tableau ci-dessus.

## **9. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, annonce que le vote pour la désignation des représentants au sein de cette commission, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider à **l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment son avis sur les évaluations foncières de ces locaux, proposées par l'administration fiscale.

La commission est composée de 11 membres, le Président de l'EPCI ou un vice-Président délégué et 10 commissaires.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- De 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

*La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées (la nature de l'imposition, à laquelle le commissaire proposé est assujéti est précisée).*

Les communes ont été sollicitées pour proposer des représentants suivant le tableau ci-dessous :

<b>COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES</b>	
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN (1)	Loïc DUHEM (1)
<b>BESSANCOURT</b>	Elisabeth DE CASTRO	Christelle DELAHAIE
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Mahmoud KECHEROUD (1)	Laurencia FARIA (1)
<b>EAUBONNE</b>	Dominique NOIRÉ(1)	Marie-José BEAULANDE (1)

<b>ERMONT</b>	Jean-Marc FRANÇOIS (1)	Steeve DUMAINE (1)
	Christèle AUROUX (1)	Christine GESPACH (1)
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Mohamed BANNOU (1)	Claire LE BERRE (1)
	Gaëlle KÖKÇIKARAN (1)	Xavier DUBOURG (1)
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD	Florian SINTES
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe BARAT (1) / (2)	Catherine LIGNIER (1)
	Johann ROS (1) / (2)	Sophie LEVASSEUR (1)
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Bernard BOUTIN (1)	Grégory BENOIT (2)
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Luigi NOCERA (1)	Sophie ROUSSELET (1)
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Stéphane LARTIGUE	Jennifer EL OUARDANI
	Marine CARPENTIER	Anissa BOUGEANT
<b>PIERRELAYE</b>	Fabrice BERLEMONT (1)	Annie METAY (1)
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Rémi JEANNIN (1)	Éric JACQUOT (1)
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Laurent GORZA
	Audrey MONTEL	Laetitia MARTIN
<b>TAVERNY</b>	Paul BOUSSAC (1)	
	Laurianne PICHON (1)	

Préciser à côté des noms des délégués le numéro (1) ou (2) pour : (1) Taxe foncière et/ou (2)Cotisation foncière des entreprises.

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (5 Abstentions : Nathalie DERVEAUX, Karine LACOUTURE, Stéphane AUBOIN, Marie-Pierre JEZEQUEL et Thomas COTTINET) **dresse** la liste des contribuables en nombre double, telle qu'établie ci-dessus, au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.).

## **10. Création d'un Conseil de développement : composition et principes d'organisation**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, énonce qu'aux côtés des villes, la CA Val Parisis joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de développement économique, de cadre de vie, d'environnement, de transports et mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs et bien d'autres domaines.

Afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire.

Ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants. Il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menés par l'agglomération et la feuille de route des élus et des services.

3 grands axes ont été identifiés :

- Un territoire dynamique au cadre de vie préservé,
- Un territoire sûr et solidaire,
- Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions.

Pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité. Ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité.

Ce projet de territoire a été adopté par délibération du Conseil communautaire le 28 juin 2021 et devra être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030.

Le projet de territoire doit se situer dans une démarche de co-construction associant plusieurs typologies de publics afin de recueillir la parole des acteurs du territoire et de favoriser le croisement des regards.

Il est ainsi proposé la création d'un Conseil de Développement (CoDév), conformément à l'obligation légale issue de l'article L5211-10-1 du CGCT, afin d'associer ces membres aux réflexions.

Le Conseil de Développement sera composé de 20 membres :

- 15 membres sur proposition des communes (1 par commune parmi les personnalités extérieures) Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.
- 5 membres sur proposition du Président :
  - 1 membre représentant les acteurs économiques,
  - 1 membre représentant les acteurs sportifs et culturels,
  - 1 membre représentant les acteurs sociaux et associatifs,
  - 1 membre représentant les acteurs environnementaux,
  - 1 membre représentant les acteurs éducatifs et scientifiques,

Son règlement intérieur sera adopté par le conseil de développement lors de sa première séance d'installation.

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (1 Absention : *Nathalie DERVEAUX*) :

- **Crée** un conseil de développement pour la CA Val Parisis pour la durée du mandat communautaire,
- **Fixe** comme suit sa composition : 20 membres :
  - 15 membres sur proposition des communes (1 par commune parmi les personnalités extérieures) Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.
  - 5 membres sur proposition du Président :
    - 1 membre représentant les acteurs économiques,
    - 1 membre représentant les acteurs sportifs et culturels,
    - 1 membre représentant les acteurs sociaux et associatifs,
    - 1 membre représentant les acteurs environnementaux,
    - 1 membre représentant les acteurs éducatifs et scientifiques,
- **Précise** qu'un règlement intérieur sera adopté par le conseil de développement lors de sa première séance d'installation,

- **Autorise** le Président à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place du Conseil de Développement.

## **11. Composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, d'analyser précisément la charge financière transférée par chaque commune membre à l'EPCI sur la base des statuts de l'Agglomération dûment approuvés par arrêté préfectoral.

Les membres de la CLECT doivent obligatoirement être désignés par les conseils municipaux des communes membres après que le conseil communautaire ait déterminé la composition de cette commission.

La CLECT élit son Président et un vice-Président parmi ses membres.

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la communauté d'agglomération, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal (conseiller municipal ou conseiller communautaire). Les modalités de répartition des sièges entre les communes membres au sein de la CLECT n'étant pas précisées par la loi, les communes peuvent disposer d'un nombre de représentants variable selon, par exemple, l'importance démographique.

Il est proposé la composition suivante :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants,
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants.

Les communes devront réunir leur conseil municipal pour proposer des représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Pour information le retour des communes :

<b>CLECT</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN	Nicolas MANAC'H
<b>BESSANCOURT</b>	Elisabeth DE CASTRO	Emilie PELAPRAT
<b>CORMELLES-EN-PARISIS</b>	Mahmoud KECHEROUD	Clément BERGER DE NOMAZY
	Maxime BRIGHI	
<b>EAUBONNE</b>	Dominique NOIRÉ	Gaëtan RAOULT
	Marie-José BEAULANDE	
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Christèle AUROUX
	Jean-Marc FRANÇOIS	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Patrick BOULLÉ	Claire LE BERRE
	Françoise GONZALEZ	
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD	Pascal DERCHE
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe BARAT	Gérard PIPAT

	Philippe ROULEAU	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Grégory BENOIT	Philippe AUDEBERT
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Régis PAIN	Tiphaine GALTAYRIE
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Bastien REDDING	Miloud GOUAL
	Dienabou KOUYATE	
<b>PIERRELAYE</b>	Sandrine VIBOUD	Christophe BATTAIS
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Rémi JEANNIN	Loïc VIDAL
<b>SANNOIS</b>	Audrey MONTEL	Ridha CHINI
	Laetitia MARTIN	
<b>TAVERNY</b>	Corinne KIEFFER	Gilles GASSENBACH
	Philippe BELNOUE	

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Karine LACOUTURE, Stéphane AUBOIN et Thomas COTTINET) :

- **Fixe** la composition de la CLECT comme suit :
  - o 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les villes de plus de 20 000 habitants
  - o 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les villes de moins de 20 000 habitants
- **Précise** que les conseils municipaux des communes membres devront délibérer sur la désignation des membres conformément à la composition définie par le conseil communautaire de la CA Val Parisis.
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à chaque commune membre de la CA Val Parisis.

## **12. Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) dans les EPCI de 5 000 habitants et plus compétents en matière de transports et d'aménagement de l'espace (*Article L.2143-3 du CGCT modifié par la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 – art. 27 (V)*).

Elle est présidée par le Président de cet établissement et il arrête la liste de ses membres.

Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elles émettent des propositions et établissent un rapport annuel qui est présenté à l'assemblée délibérante.

La commission intercommunale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La commission est composée des représentants suivants issus de 3 collèges :

- Collège des élus : un représentant par commune (*les communes doivent désigner un titulaire et un suppléant parmi les conseillers communautaires*).
- Collège des associations : Représentants des associations (associations œuvrant pour les personnes handicapées et associations d'usagers du service public) : 9 membres
- Collège des experts et personnes qualifiées : 7 membres.

Le Président de la Communauté d'Agglomération est le Président de la commission.

Il est précisé que la désignation par arrêté du Président est faite sur la base des propositions des communes :

<b>COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Patrick PLANCHE	Françoise NORDMANN
<b>BESSANCOURT</b>	Philippe VALLAT	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN
<b>CORMELLES-EN-PARISIS</b>	Arnaud LARMURIER	Sophie SAND
<b>EAUBONNE</b>	Julia MANA	Christine MATTEI
<b>ERMONT</b>	Angélique MÉZIÈRE	Didier JOBERT
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Sabrina FORTUNATO	Gaëlle KÖKÇIKARAN
<b>FREPILLON</b>	Martine BERNARD	Patricia RODRIGUEZ
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Marlène MATHIOT	Séverine GOMES
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Carole BERGER-JACOB	Philippe AUDEBERT
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Régis PAIN	Tiphaine GALTAYRIE
<b>MONTIGNY-LES-CORMELLES</b>	Jennifer EL OUARDANI	Stéphane LARTIGUE
<b>PIERRELAYE</b>	Éric BOSC	Mathilde MISSLIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Céline VELON-COMBY	Anne-Sophie JACQUESON
<b>SANNOIS</b>	Yasmina SAIDI	François LAMARCHE
<b>TAVERNY</b>	Laetitia BOISSEAU-STAL	Laurianne PICHON

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à la **majorité** (2 Abstentions : Karine LACOUTURE et Thomas COTTINET) :

- **Fixe** la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.I.A.P.H) comme suit :
  - o Président de la commission : Président de la Communauté d'Agglomération (président de droit) ou un vice-président.
  - o Représentants des communes membres : un membre par commune.
  - o Représentants des associations (associations œuvrant pour les personnes handicapées et associations d'usagers du service public) : 9 membres
  - o Experts et personnes qualifiées : 7 membres.
- **Précise** que la désignation des membres par arrêté du Président est faite sur la base des propositions des communes.

### **13. Création d'un Comité Social Territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, rappelle que le Comité social territorial introduit par la loi de transformation de la fonction publique, est réglementé par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Un Comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents.

De même, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents, et sera donc mise en place au sein de la CA Val Parisis.

La réforme des instances représentatives du personnel dans la fonction publique a également eu pour effet de rendre facultatif l'avis du collège représentant la collectivité employeur. Ainsi, à défaut de délibération requérant l'avis des représentants de la collectivité, seul celui du collège des représentants du personnel est requis durant tout le mandat.

Le Comité Social Territorial du 21 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité** :

- **Crée** un Comité Social Territorial pour la CA Val Parisis ;
- **Fixe** à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST ;
- **Fixe** à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST ;
- **Autorise** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions soumises à l'avis du CST ;
- **Crée** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial ;
- **Fixe** à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée ;
- **Fixe** à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée ;
- **Autorise** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions soumises à l'avis de la formation spécialisée.

### **14. Approbation du recours au vote électronique pour les élections professionnelles de la CA Val Parisis**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, explique que dans le cadre des élections professionnelles de la CA Val Parisis, il est proposé d'opter pour le vote électronique, permettant ainsi de faciliter le déroulement du vote. Ce dernier se tiendra du 3 décembre 2026 à 9h00 jusqu'au 10 décembre 2026 à 15h00, plutôt que sur une journée.

Les avantages de cette solution sont les suivants :

- Vote simple, rapide et sécurisé,
- Modernisation de la procédure,
- Les garanties offertes en matière de sécurité, confidentialité, fiabilité.

Cette solution permet également :

- De voter sur tout support (ordinateur, tablette, smartphone),
- D'exprimer son vote par internet sur un poste dédié dans la collectivité,
- De voter sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance sur une période de 8 jours au lieu d'une seule journée,
- De voter 24h/24 pendant la période de vote.

Le document joint en annexe de la convocation fixe :

- Les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, le calendrier et le déroulement des opérations électorales,
- Les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin,
- L'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités de l'expertise,
- La composition de la cellule d'assistance technique,
- La liste des bureaux de vote électronique et leur composition,
- La répartition des clés de chiffrement,
- Les modalités de fonctionnement du centre d'appel,
- La détermination des scrutins dans le cadre desquels les listes électorales ou, le cas échéant, les extraits des listes électorales sont établis en vue de leur affichage ainsi que les modalités de cet affichage,
- Les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail.

Le Comité Social Territorial du 21 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, **à la majorité** (2 Abstentions : *Karine LACOUTURE et Thomas COTTINET*) :

- **Approuve** le recours au vote électronique pour les élections professionnelles de la CA Val Parisis, qui se dérouleront du 3 décembre 2026 à 9h00 jusqu'au 10 décembre 2026 à 15h00,
- **Approuve** les modalités du vote électronique précisées dans l'annexe jointe à la convocation,
- **Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des élections professionnelles.

## **15. Comité consultatif des usagers des réseaux de chaleur communautaires**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique que le vote pour la désignation des représentants au sein de ce comité, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider **à l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

La CA Val Parisis est compétente en matière de création, d'aménagement, de développement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur et de froid pour les communes d'Ermont, Franconville-la-Garenne, Sannois et Taverny.

Aussi, et même s'il existe au sein de la CA Val Parisis une CCISPL qui connaît, chaque année, du bilan et des perspectives des compétences déléguées, un comité consultatif des usagers des réseaux de chaleur communautaires a été créé en 2023.

Il sera présidé par le conseiller communautaire délégué aux réseaux de chaleur et composé d'un élu pour chaque commune pourvue d'un réseau de chaleur communautaire, ainsi que de trois représentants de l'association des copropriétés dont le patrimoine est raccordé.

Il est proposé de désigner les membres du comité consultatif des usagers des réseaux de chaleur communautaires suivants :

<b>COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DES RESEAUX DE CHALEUR COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRE</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>	<b>REPRESENTANT D'ASSOCIATION TITULAIRE</b>
<b>ERMONT</b>	Etienne RAVIER	Didier JOBERT	François COUTTAUSSE
<b>FRANCONVILLE- LA GARENNE</b>	Dominique ASARO	Gaëlle KÖKÇIKARAN	Patrice GUINARD
<b>SANNOIS</b>	François LAMARCHE	Yasmina SAIDI	Michel OUSTRIC
<b>TAVERNY</b>	Baptiste LAMARCA	Carole FAIDHERBE	Susana DE MAGALHAES

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (4 Abstentions : Karine LACOUTURE, Stéphane AUBOIN, Cécile RILHAC et Thomas COTTINET) :

- **Désigne** les membres du comité des usagers des réseaux de chaleurs communautaires tels que précisés ci-dessus,
- **Précise** que ledit comité sera présidé par le Président de la CA Val Parisis ou son représentant.

#### **16. Désignation des représentants de la CA Val Parisis au sein des organismes extérieurs**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique que le vote pour la désignation des représentants au sein de ces organismes, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider **à l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT). Le conseil communautaire décide de procéder au scrutin public.

Il est proposé de désigner des représentants de la CA Val Parisis au sein de chaque organisme, ci-dessous, auquel la CA Val est adhérente :

- **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour la CA Val Parisis est présidée conjointement par le Préfet du Val d'Oise ou son représentant et le Président de la CA Val Parisis ou son représentant.

Dans sa forme plénière, elle est composée de 3 collèges soit un total de 39 sièges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales : le Maire ou son représentant (1 représentant par commune)
- Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions
- Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

Il est proposé les représentants suivants :

<b>Conférence intercommunale du logement (CIL)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Françoise NORDMANN	Patrick PLANCHE
<b>BESSANCOURT</b>	Julia MOURGUES	Mamadou MEÏTÉ
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Solange LEHUJEUR	Sandra MARQUES-TEIXEIRA
<b>EAUBONNE</b>	Julia MANA	Christian JEUDY
<b>ERMONT</b>	Yannick CARON	Angélique Mézière
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Xavier MELKI	Dominique ASARO
<b>FREPILLON</b>	Laetitia SOULIER	Amélie MULLER
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe VONMEURS	Samira BELMOKHTAR
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Philippe BUIRON	Judith FOHRER
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Luigi NOCERA	Gabrielle JEAN-ALPHONSE
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Franck GUILLEMIN	Mohamed BOUROUIS
<b>PIERRELAYE</b>	Annie METAY	Fabrice BERLEMONT
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Sandrine TESCARI	Céline VELON-COMBY
<b>SANNOIS</b>	Gilles CALVIAC	Yasmina SAIDI
<b>TAVERNY</b>	Paul BOUSSAC	Laetitia BOISSEAU-STAL

- **Conférence des financeurs de l'habitat inclusif**

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), coprésidée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, a été instaurée dans le cadre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

La Conférence des financeurs de l'habitat inclusif est une extension de cette conférence, créée dans le cadre de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

En tant qu'EPCI ayant la compétence Programme Local de l'Habitat, la CA Val Parisis est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif du Val d'Oise.

Ces représentants pourront être sollicités, en fonction des sujets abordés, pour participer aux groupes de travail qui se tiendront préalablement à chaque conférence.

Il est proposé les représentants suivants :

<b>CONFERENCE DES FINANCEURS DE L'HABITAT INCLUSIF</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>FREPILLON</b>	TITULAIRE	Martine Bernard
<b>TAVERNY</b>	SUPPLEANTE	Laurianne PICHON

**- Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement**

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, la CA Val Parisis doit désigner par délibération un représentant pour chaque conseil d'administration des établissements publics d'enseignement du territoire intercommunal.

Il est proposé les représentants suivants : Une modification a été proposée par la commune de Frépillon et acceptée par la Maire de Bessancourt pour le Collège de Maubuisson : Mme Martine BERNARD en lieu et place de M. Philippe VALLAT.

<b>NOM DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>REPRESENTANT DE LA</b>
		<b>CA VAL PARISIS</b>
<b>Collège Montesquieu</b>	190 Chaussée Jules César 95 250 BEAUCHAMP	Patrick PLANCHE
<b>Collège Maubuisson</b>	Avenue Charles de Gaulle 95 550 BESSANCOURT	Martine BERNARD
<b>Lycée professionnel Le Corbusier</b>	2 Rue Paul Bloch 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ
<b>Collège Jacques Daguerre</b>	15 Rue des Carrières 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ
<b>Collège Louis Hayet</b>	4 Avenue Louis Hayet 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ
<b>Collège Louise Weiss</b>	Rue Saint-Germain 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ
<b>Lycée Philippe KIEFFER</b>	2 Rue Riera et Christy 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Patricia RODRIGUEZ
<b>Lycée Louis Armand</b>	32 rue Stéphane PROUST 95600 EAUBONNE	Christine MATTEI
<b>Collège André Chénier</b>	3 rue André Chénier 95600 EAUBONNE	Christine MATTEI

<b>Collège Jules Ferry</b>	1 Impasse Madeleine 95600 EAUBONNE	Christine MATTEI
<b>Collège Jules Ferry</b>	15 rue Maurice Berteaux 95120 ERMONT	Fazila DEHAS
<b>Collège Antoine Saint Exupéry</b>	23 rue du Syndicat 95120 ERMONT	Fazila DEHAS
<b>Lycée Vincent Van Gogh</b>	Rue du Général DECAEN 95120 ERMONT	Fazila DEHAS
<b>Lycée Fernand Buisson</b>	245 rue Ferdinand BUISSON 95120 ERMONT	Fazila DEHAS
<b>Lycée Gustave Eiffel</b>	9 allée Jean de Florette 95120 ERMONT	Fazila DEHAS
<b>Lycée Polyvalent Jean Monnet</b>	Rue Jean Monnet 95131 FRANCONVILLE	Françoise GONZALEZ
<b>Collège Bel Air</b>	Ruelle du Moulin 95131 FRANCONVILLE	Dominique ASARO
<b>Collège Epine Guyon</b>	Rue des 11 Arpents 95131 FRANCONVILLE	Patrick BOULLÉ
<b>Collège Jean-François Clervoy</b>	8 Avenue des Marais 95131 FRANCONVILLE	Gaëlle KÖKÇIKARAN
<b>Lycée enseignement général et technologique Montesquieu</b>	165 Rue Emile Zola 95220 HERBLAY	Carole BERGER- JACOB
<b>Collège Jean Vilar</b>	74 Rue de Conflans 95220 HERBLAY	Philippe BARAT
<b>Collège Isabelle Autissier</b>	1 Rue Jacques Tati 95220 HERBLAY	Sohane ZADIGUE-BAPTISTE
<b>Collège Georges Duhamel</b>	4 Place Roger Sarotin 95220 HERBLAY	Carole BERGER- JACOB
<b>Collège Marie-Curie</b>	1 rue André GUILLAUMIE 95130 LE PLESSIS BOUCHARD	Tiphaine GALTAYRIE
<b>Collège Camille Claudel</b>	Rue de la Verneuil 95370 MONTIGNY-LES- CORMEILLES	Jennifer EL OUARDANI
<b>Collège Louis Aragon</b>	1 Place Eugène Delacroix 95370 MONTIGNY-LES- CORMEILLES	Jennifer EL OUARDANI
<b>Collège Le Petit Bois</b>	Rue Juliette Monnier 95480 PIERRELAYE	Mathilde MISSLIN
<b>Collège Wanda LANDOWSKA</b>	8 avenue des Diablots 95320 SAINT LEU LA FORET	Anne-Sophie JACQUESON
<b>Collège Jean Moulin</b>	84 Rue du Poirier Baron 95110 SANNOIS	Audrey MONTEL

<b>Etablissement régional d'enseignement adapté La Tour du Mail</b>	70 Allée de Cormeilles 95110 SANNOIS	Yasmina SAIDI
<b>Collège Voltaire</b>	21 Rue Voltaire 95110 SANNOIS	Marie-Ange LEMOINE
<b>Lycée enseignement général et technologique Jacques Prévert</b>	23 Chemin Vert de Boissy 95150 TAVERNY	Baptiste LAMARCA
<b>Lycée Polyvalent Louis Juvet</b>	26 Rue de Saint Prix 95150 TAVERNY	Patrick PLANCHE
<b>Collège le Carré Sainte Honorine</b>	Rue des écoles 95150 TAVERNY	Carole FAIDHERBE
<b>Collège Georges Brassens</b>	10 Rue Jeanne Planche 95150 TAVERNY	Laetitia BOISSEAU-STAL

- **Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRMN)**

Cette commission est consultée sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion des risques. Elle est informée, chaque année, des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, ainsi que de l'exécution du schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN). Elle a notamment validé le projet de schéma départemental qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 août 2009.

La commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant l'EPCI, désignés pour une période de trois ans renouvelables.

Il est proposé les représentants suivants :

<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRMN)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>SANNOIS</b>	TITULAIRE	Nicolas FLAMENT
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	SUPPLEANTE	Patricia RODRIGUEZ

- **Conseil de surveillance des établissements publics de santé – Hôpital de Taverny**

L'Hôpital de Taverny est un établissement public de santé. Il convient donc de désigner un représentant qui siègera au conseil de surveillance des établissements publics de santé. Madame Florence PORTELLI est membre de droit en tant que Maire de Taverny.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE – HOPITAL DE TAVERNY</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Laurianne PICHON

- **Conseil de surveillance des établissements publics de santé – Groupement Hospitalier Eaubonne – Montmorency – Hôpital Simone Veil**

Le groupement hospitalier d'Eaubonne-Montmorency – Hôpital Simone VEIL est un établissement de ressort intercommunal. Au sein de son conseil de surveillance, siège un représentant de la CA Val Parisis correspondant à l'EPCI à fiscalité propre auquel appartient la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal.

Monsieur Xavier MELKI, Maire de Franconville-la-Garenne a été désigné en qualité de personnalité qualifiée au sein de cet établissement.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE – GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE – MONTMORENCY – HOPITAL SIMONE VEIL</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>ERMONT</b>	TITULAIRE	Xavier HAQUIN

- **La Seine à Vélo : Comité d'itinéraire de La Seine à Vélo**

La Seine à Vélo dite aussi V33 est un grand itinéraire cyclable reliant la ville de Paris aux villes de Deauville et du Havre. Elle traverse le territoire du Val Parisis sur près de 7,5 kilomètres, le long des berges de Seine sur les communes de Corneilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine et Herblay-sur-Seine.

Le portage de ce projet est fait par le comité d'itinéraire de La Seine à Vélo, collectif de collectivités partenaires. Différents volets (marketing, infrastructure, signalétique, observatoire) y sont traités afin de permettre à La Seine à Vélo de devenir un axe touristique important, continu et représentant un potentiel économique fort pour les territoires concernés. Des comités techniques ainsi qu'un comité de pilotage sont mis en place afin de veiller à la bonne réalisation du projet.

Un élu titulaire et un élu suppléant doivent être nommés afin de représenter la CA Val Parisis :

<b>LA SEINE A VELO</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	TITULAIRE	Philippe AUDEBERT
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	SUPPLEANT	Philippe ROULEAU

- **Syndicat Départemental d'Energie du Val-d'Oise (SDEVO) – COMMISSION CONSULTATIVE**

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) est un syndicat qui regroupe en son sein 181 communes du Val d'Oise. Il détient trois compétences (électricité, gaz et télécommunications), qu'il n'exerce qu'au travers du reversement à ses membres, sous forme de subventions d'investissement, des redevances qu'il perçoit des opérateurs. Il ne reçoit aucune contribution budgétaire.

Le SDEVO a mis en place une Commission consultative de transition énergétique pour la croissance verte. Elle a un rôle consultatif. Elle coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI, qui disposent d'au moins un représentant.

La CA Val Parisis doit désigner son représentant (un titulaire) au sein de la Commission consultative de transition énergétique pour la croissance verte du SDEVO.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) – COMMISSION CONSULTATIVE</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	TITULAIRE	Tiphaine GALTAYRIE

- **Commission locale de l'eau du SAGE « Croult, Enghien, Vieille mer »**

Pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer », une commission locale de l'eau a été créée par le Préfet le 7 septembre 2011.

Cette commission est composée de 60 membres, dont 31 membres représentent les collectivités territoriales, à part égale entre les élus du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis : Région Ile-de-France (1 membre), départements (2 membres), syndicats compétents en matière d'assainissement comme le SIARE ou le SIAH (4 membres), communautés d'agglomération (6 membres), communes (16 membres), Parc naturel régional (1 membre) et établissement public territorial de bassin Seine (1 membre).

Il convient de désigner le représentant de la CA Val Parisis au sein de la commission locale de l'eau.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE « CROULT, ENGHEIN, VIEILLE MER.</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>SANNOIS</b>	TITULAIRE	François LAMARCHE

- **Commission consultative de l'environnement de l'aéroport PARIS-CHARLES-DE-GAULLE – CCE**

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle compte 30 représentants des collectivités territoriales, 30 représentants des professions aéronautiques et 30 représentants des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'infrastructure aéroportuaire (Article L. 571-13 du Code de l'environnement).

Cette commission « est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aéroport qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions ».

La CCE de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle est dotée d'un comité permanent de 18 membres (article R.571-78 du Code de l'environnement qui « instruit les questions à soumettre

à la commission consultative de l'environnement et délibère sur les affaires qui lui sont soumises par le président de la commission, notamment en raison de leur urgence »).

Elle est rattachée à la préfecture de la Région Ile-de-France sise 29, rue Barbet de Jour à Paris (75700 cedex 7).

Il est proposé les représentant suivants :

<b>COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME PARIS-CHARLES-DE-GAULLE – CCE</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>SAINT-LEU-LA-FORÊT</b>	TITULAIRE	Dominique CARRE
<b>SANNOIS</b>	SUPPLEANT	Nicolas FLAMENT

- **CEREMA**

Le CEREMA est un établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique.

Il accompagne l'Etat et les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques en matière de transition écologique, à travers le développement d'une ingénierie de haut niveau.

La CA Val Paris est adhérente au CEREMA pour bénéficier de l'accompagnement dédié et pour définir un programme d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs du PCAET, du PPI rénovation décret tertiaire, de la stratégie de végétalisation et d'adaptation au changement climatique. Le coût de l'adhésion est de 2 000 € par an.

Un élu référent doit être désigné au sein des instances du CEREMA.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>CEREMA</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Carole FAIDHERBE

- **Comité de pilotage réunissant des représentants de l'Office Nationale des Forêts – Conseil Départemental du Val d'Oise, EPCI avoisinants dont la CA Val Paris**

La CA Val Paris est membre du comité de pilotage pour la gestion des forêts domaniales.

A ce titre, la CA Val Paris propose de désigner les représentants suivants :

<b>COMITE DE PILOTAGE DES FORÊTS DOMANIALES</b>
---

COMMUNES	FONCTION	MEMBRES PROPOSES
TAVERNY	DELEGUE	Carole FAIDHERBE
BESSANCOURT	DELEGUE	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

- **ENTENTE AXE SEINE**

Depuis le 5 décembre 2022, la CA Val Paris est adhérente à l'Entente Axe de Seine. Elle a été créée pour fédérer les 16 EPCI (ville de Paris, Métropole du Grand Paris communautés d'agglomérations et métropoles en aval de Paris), communautés d'agglomérations et métropoles de l'Axe Seine sur des enjeux partagés. Il s'agit aussi de contribuer à la mise en œuvre de projets ayant pour ambition de valoriser et de transformer les territoires de l'axe Seine, de mutualiser expertise et ingénierie et de bâtir des stratégies partagées pour la transition écologique et le développement économique et culturel de la vallée de la Seine.

Chaque collectivité est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Pour la CA Val Paris, il est proposé de désigner les représentants suivants :

ENTENTE AXE SEINE		
COMMUNES	FONCTION	MEMBRES PROPOSES
LA FRETTE-SUR-SEINE	TITULAIRE	Philippe AUDEBERT
HERBLAY-SUR-SEINE	SUPPLEANT	Philippe ROULEAU

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à la majorité** (3 Abstentions : Karine LACOUTURE, Stéphane AUBOIN et Thomas COTTINET):

- **Adhère** aux organismes listés ci-dessus pour la durée de la mandature lorsque l'adhésion est requise par les statuts,
- **Désigne** les représentants de la CA Val Paris, conformément aux tableaux établis ci-dessus,
- **Précise** que la CA Val Paris s'acquittera du montant de la cotisation annuelle liée à l'adhésion lorsque celle-ci est prévue par les statuts.

**17. Désignation des représentants de la CA Val Paris au sein des associations**

**Yannick BOËDEC**, rapporteur, indique que le vote pour la désignation des représentants au sein de ces associations, doit se faire en principe à bulletin secret mais le conseil communautaire peut décider **à l'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret mais au scrutin public via les boîtiers électroniques (art. L.2121-21 du CGCT).

- **Mission locale de la vallée de Montmorency**

La Mission Locale de la Vallée de Montmorency accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans autour d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Ses missions couvrent l'orientation professionnelle, l'accès à l'emploi durable, la formation et la création d'entreprise, mais également la santé, le logement, les droits et la mobilité.

Le territoire d'intervention de cette association couvre un périmètre totalisant 29 communes dont les communes de Beauchamp, Corneilles-en-Paris, Eaubonne, Ermont, Franconville-

la-Garenne, La Frette-Sur-Seine, Herblay-sur-Seine, Le Plessis-Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles et Sannois, dont les maires sont membres de droit et peuvent se faire représenter par un suppléant.

Le Président de la CA est membre de droit. Son suppléant est désigné par le conseil communautaire.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE MONTMORENCY</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	SUPPLEANT	Philippe ROULEAU

- **Mission Locale Cœur Val d'Oise**

La Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO), adossée à un GIP Insertion, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans toutes les étapes de leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Elle propose un accompagnement global et personnalisé,

La Mission Locale remplit une mission du service public et œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (logement, santé, emploi, stages, orientation...).

Depuis la reprise des activités du Hub de la Réussite en 2024, la mission locale Cœur Val d'Oise intervient sur 49 communes dont 5 situées sur le territoire de Val Parisis. Il s'agit des communes de Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye, Saint-Leu-La-Forêt et Taverny.

Le Président de la CA est membre de droit. Son suppléant est désigné par le conseil communautaire.

Les communes ont été sollicitées pour proposer le représentant suivant le tableau ci-dessous :

<b>MISSION LOCALE CŒUR VAL D'OISE</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>TAVERNY</b>	SUPPLEANTE	Laurianne PICHON

- **E2C95 – Ecole de la Deuxième Chance du Val d'Oise**

Créée en 2024, l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance du Val d'Oise a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans avec RQTH), sortis du système scolaire, sans diplôme ou avec un premier niveau de qualification, afin de les aider à construire un projet professionnel et à s'insérer durablement dans l'emploi ou la formation.

Elle lutte contre le décrochage et propose une formation rémunérée, conçue comme un véritable tremplin vers l'autonomie professionnelle.

Soixante-dix jeunes du territoire sont accompagnés en moyenne chaque année par cette structure avec un taux de sortie positive (emploi, apprentissage, etc.) de plus de 80%.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>E2C95 - Ecole de la Deuxième Chance du Val d'Oise</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>

<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	<b>TITULAIRE</b>	Miloud GOUAL
--------------------------------	------------------	--------------

- **Association Carrefour Entreprise – Enseignement Supérieur du Val d’Oise (CESE 95)**

Le CESE 95 est une association créée en 1995 pour renforcer les liens entre entreprises, établissements d’enseignement supérieur et collectivités du Val-d’Oise. Il regroupe une quarantaine de membres et agit comme facilitateur de rencontres pour soutenir l’attractivité du territoire. Depuis 2 ans, l’association accompagne la CA Val Paris dans la mise en place de l’action DEF’Industrie. Ce dispositif vise à accompagner les projets innovants des entreprises locales en les mettant en relation avec les laboratoires et ressources des établissements d’enseignement supérieur. D’autres actions ont été mises en place, comme des visites d’écoles par les entreprises du territoire ou encore l’accueil sur la commune d’Herblay-Sur-Seine d’évènement, leTechDays...

Une cotisation annuelle de 500 € est due au titre de cette adhésion.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>Association Carrefour Entreprise – Enseignement Supérieur du Val d’Oise</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Baptiste LAMARCA

- **Initiative 95**

Initiative 95 est une association du Val d’Oise engagée dans le soutien, l’accompagnement et le financement des créateurs, repreneurs et dirigeants d’entreprises ainsi que des associations porteuses de projets. Affiliée aux réseaux nationaux France Active et Initiative France, elle œuvre à développer l’entrepreneuriat et la création d’emplois sur le territoire. Cette association offre des solutions de financements dédiés comme des prêts d’honneur à taux 0 %, des garanties bancaires, ou encore des primes... Elle facilite également la mise en réseau avec des experts, partenaires et réseaux d’entrepreneurs. Elle met enfin des programmes spécifiques pour chaque étape : émergence, croissance, reprise ou consolidation des activités engagées.

Il est proposé les représentants suivants :

<b>ASSOCIATION INITIACTIVE 95</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	TITULAIRE	Philippe ROULEAU
<b>TAVERNY</b>	SUPPLEANTE	Laurianne PICHON

- **ANDES**

L’adhésion de l’agglomération auprès de l’ANDES vise à aider à la formalisation et à l’accompagnement du projet de construction d’un nouveau centre aquatique. Elle permet

également de faire bénéficier aux communes de la CA Val Parisis des services et parutions de l'association, ainsi que la possibilité de participer aux réunions et commissions.

Le montant annuel de la cotisation pour les EPCI est déterminé en fonction du nombre d'habitants, pondéré à 70 % et dans la limite de 4 841 €.

La cotisation annuelle pour la CA Val Parisis est de 3 932,60 €.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>ANDES</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>SANNOIS</b>	TITULAIRE	Nicolas PONCHEL

- **AMORCE**

Créée en 1987, AMORCE est une association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général. Elle constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

Elle compte plus de 1 000 adhérents, dont deux tiers sont des collectivités et établissements publics territoriaux formant ce réseau qui a vocation à participer à la transition écologique des territoires.

La cotisation annuelle comporte une part fixe de 500 € et une part variable déterminée en fonction des tarifs votés par l'Assemblée Générale par compétence (énergie, réseaux de chaleur et de froid, déchets, eau...). La cotisation s'élève à 8 504,48 € pour 2026.

Il est proposé d'adhérer à cette association pour toute la durée de la mandature, au titre des compétences suivantes :

- Énergie,
- Réseaux de chaleur et de froid,
- Eau,
- Déchets,
- Propreté et transition écologique

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein des diverses instances de l'association.

Il est proposé les représentants suivants :

<b>AMORCE</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>BESSANCOURT</b>	TITULAIRE	Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN
<b>SANNOIS</b>	SUPPLEANT	Nicolas FLAMENT

- **BRUITPARIF**

Bruitparif est une association qui constitue l'observatoire du bruit en région Ile-de-France. Elle gère dans ce cadre une base de données alimentée par un réseau permanent de mesures et

fait par ailleurs des études spécifiques dans le domaine du bruit pour apporter une assistance aux maîtres d'ouvrages.

Il est proposé le représentant suivant :

<b>ASSOCIATION BRUITPARIF</b>		
<b>COMMUNE</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRE PROPOSE</b>
<b>SAINT-LEU-LA-FORÊT</b>	TITULAIRE	Dominique CARRE

Il est proposé au Conseil communautaire **de désigner** les représentants de la CA Val Parisis appelés à siéger au sein des associations listées et conformément aux tableaux ci-dessus.

- **ASSOCIATION CLE (Compter, Lire et Ecrire)**

L'association Clé a pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'illettrisme. Elle dispose des moyens et compétences reconnues à destination de ce public.

Les objectifs de Clé sont de permettre, par un suivi personnalisé, de :

- réactiver des connaissances de base (Compter, Lire, écrire),
- aider à une remise à niveau,
- découvrir l'informatique.

La CA Val Parisis, dans le cadre de sa compétence en matière d'insertion, soutient l'action de cette association dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

La CA Val Parisis dispose de deux sièges (deux titulaires et deux suppléants) au sein du Conseil d'administration. Elle dispose également de deux membres de droit (sans voix délibérative).

Il est proposé les représentants suivants :

<b>ASSOCIATION CLÉ (Compter, Lire et écrire)</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES PROPOSES</b>
<b>TAVERNY</b>	TITULAIRE	Laetitia BOISSEAU-STAL
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILES</b>	TITULAIRE	Jennifer EL OUARTANI
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	SUPPLEANTE	Claire LE BERRE
<b>SANNOIS</b>	SUPPLEANTE	Marie-Ange LEMOINE

- **CNAS**

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde sa mission originelle, l'adhésion à cette association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et de son suppléant.

Il est proposé les représentants suivants :

<b>COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – CNAS</b>
--

COMMUNES	FONCTION	MEMBRES PROPOSES
FREPILLON	TITULAIRE	Martine BERNARD
TAVERNY	SUPPLEANTE	Laurianne PICHON

Le Bureau communautaire du 5 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **Adhère** aux associations listées ci-dessus pour la durée de la mandature lorsque l'adhésion est requise par les statuts,
- **Désigne** les représentants de la CA Val Parisis, conformément aux tableaux établis ci-dessus,
- **Précise** que la CA Val Parisis s'acquittera du montant de la cotisation annuelle liée à l'adhésion lorsque celle-ci est prévue par les statuts.

### **18. Informations – Délibérations du Bureau communautaire**

Le Conseil communautaire **prend acte** de la délibération qui a été prise depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- **BC-2026-03 du 05 Mai 2026** : Accord-cadre de conception, réalisation et d'exploitation-maintenance d'installations photovoltaïques.

### **19. Informations – Décisions du Président**

Le Conseil communautaire **prend acte** de la liste des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
03/01/2026	d/8.9/2026/01	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR DEUX PRÉSENTATIONS LITTÉRAIRES BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
03/01/2026	d/8.9/2026/02	CONVENTION AVEC VIRGINIE GIMARAY POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE SUR L'HISTOIRE DE L'ART À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
05/01/2026	d/8.9/2026/03	CONVENTION DE PRESTATION AVEC WILBOX POUR 10 ANIMATIONS JEUX DE SOCIÉTÉ DANS LES MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE VAL PARISIS
05/01/2026	d/3.5.3/2026/04	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
06/01/2026	d/8.9/2026/05	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESSENTIELLES PARISIS POUR L'ANIMATION D'UN CAFÉ DES MAMANS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
07/01/2026	d/1.4/2026/06	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE POUR LE COMPRESSEUR AQUAVAL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/07	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS LACH ADRIEN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/08	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS COUEGNAT ANAIS
07/01/2026	d/3.5.3/2026/09	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MILLOT AXEL

07/01/2026	d/3.5.3/2026/10	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS BOUREGBI CHRISTOPHE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/11	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS MEVEL CLEMENCE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/12	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS ROY GUILLAUME
07/01/2026	d/3.5.3/2026/13	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS COSTA JONATHAN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/14	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS GUYON JULIEN
07/01/2026	d/3.5.3/2026/15	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS LE TEXIER PIERRE
07/01/2026	d/3.5.3/2026/16	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS POTTEVIN RAPHAEL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/17	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS FONTRIER REMY
07/01/2026	d/3.5.3/2026/18	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS JELASSI SOUHAIL
07/01/2026	d/3.5.3/2026/19	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS SOULIOTIS TOMMY
08/01/2026	d/8.8.1/2026/20	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU SIARE RECEVANT LES EAUX DE LA CA VAL PARISIS
10/01/2026	d/8.9/2026/21	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE MATHILDE GAUDEL RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE DE LA FICTION À LA SCIENCE : LES VOYAGES INTERSTELLAIRES À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
11/05/2026	d/7.5/2026/22	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
13/01/2026	d/8.9/2026/23	CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE RELATIVE À UNE ANIMATION JEUX VIDÉO DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION DÉNOMMÉE « FESTIVAL CULTURE MANGA » - MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
14/01/2026	d/3.5.3/2026/24	CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT DE RELAIS POUR LE TELERELEVE
14/01/2026	d/8.9/2026/25	CONVENTION DE PRESTATION AVEC EUTERPE CONSULTING, POUR UNE SESSION DE FORMATION EN DIRECTION DES MÉDIATHÉCAIRES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
14/01/2026	d/3.3.1/2026/26	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DU FORT DE CORMEILLES EN PARISIS, REFERENCES CADASTRALES AB103 ET 153 (CORMEILLES) ET AC197 (MONTIGNY LES CORMEILLES)
14/01/2026	d/3.5.3/2026/27	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « LES OCEANIDES DU PARISIS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

15/01/2026	d/3.5.3/2026/28	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COMREILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATERIELS AU DE M. NICOLAS ROUSSEAU
17/01/2026	d/8.9/2026/29	CONTRAT DE PRESTATION AVEC DANS TOUS LES SENS POUR UN SPECTACLE DE FANNY ROJAT – BIBLIOTHEQUE GEORGES- BRASSENS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES
17/01/2026	d/8.9/2026/30	CONTRAT DE PRESTATION AVEC DE FILS EN SIGNES POUR TROIS ANIMATIONS DE BEBE SIGNEURS D'ESTELLE REBUT – BIBLIOTHEQUE GEORGES- BRASSENS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES
17/01/2026	d/8.9/2026/31	CONTRAT DE PRESTATION AVEC MUSIQUE EN HERBE POUR DEUX ANIMATIONS MUSICALES – BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS – MONTIGNY-LES-CORMEILLES
20/01/2026	d.8.9/2026/32	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT) ET DE DEUX CAFÉS-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/01/2026	d/3.5.3/2026/33	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE L'AQUAVAL- CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT- ET ADN PLONGEE
21/01/2026	d/3.5.3/2026/34	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNAL DE MONTIGNY LES CORMEILLES ET SES EQUIPEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 95
21/01/2026	d.8.9/2026/35	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK RELATIVE À DEUX ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE)
21/01/2026	d/3.2/2026/36	CESSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE INFODIP ET LE FOND D'INVESTISSEMENT AXIO D'UNE PARCELLE LOT C1B, 9 AVENUE LOUIS BLERIoT AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
23/01/2026	d.8.9/2026/37	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE RELATIVE À UN PRET TEMPORAIRE D'UN OUTIL D'ANIMATION POUR LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY À FRANCONVILLE-LA-GARENNE
27/01/2026	d/3.3.1/2026/38	BAIL COMMERCIAL / SOCIÉTÉ PALMECA
27/01/2026	d/3.5.3/2026/39	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET EMS AUDIT
28/01/2026	d.8.9/2026/40	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES RELATIF A UN ATELIER FILM D'OMBRE A LA MEDIATHEQUE DE SAINT LEU LA FORET
28/01/2026	d.8.9/2026/41	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LES CAILLOUX BRULANTS POUR UN SPECTACLE PAR CECILE DEMAISON A LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28/01/2026	d.8.9/2026/42	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CRECHE LES PETITS CHAPERONS ROUGES D'EAUBONNE ET LA MEDIATHEQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28-01-25	d/3.5.3/2026/43	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DE L'AQUAVAL – CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT- ET LE TSN 95
28/01/2026	d.8.9/2026/44	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGE ET PARTAGE POUR UNE SESSION DE JEUX DE CARTES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
29/01/2026	d.8.9/2026/45	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE-GABRIELLE CHUPIET POUR L'ANIMATION DE QUATRE ATELIERS YOGA PARENT-ENFANT A LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE ANDRE-MALRAUX ET A LA MEDIATHEQUE ANDRE-MALRAUX (ERMONT)

30/01/2026	d/3.3.1/2026/46	AVENANT N°3 DE PROLONGATION CONVENTIONS D'HEBERGEMENT DE L'ENTREPRISE TWOOLS (LE TREMPLIN)
30/01/2026	d.8.9/2026/47	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR DEUX SESSIONS DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/02/2026	d/1.1/2026/48	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE GESTION ET ENTRETIEN COURANT DES PARKINGS COMMUNAUTAIRES (2023-18)
11/05/2026	d/1.1/2026/49	CONVENTION RELATIVE A L'ACTION INITIATION AUX PREMIERS SECOURS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA PROTECTION CIVILE DU VAL D'OISE
03/02/2026	d/1.1/2026/50	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'HABILLEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE ET LES AGENTS DU CSU (2025-49)
03/02/2026	d/8.9/2026/51	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAINES DE LUSO POUR LE PRÊT DE 16 PLANCHES ET L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS CRÉATIFS AUTOUR DE L'ALBUM « ASTÉRIX EN LUSITANIE » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/02/2026	d/3.5.3/2026/52	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES GRANDS BAINS DU PARISIS A HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AU PROFIT DE NANCY EICHINGER
06/02/2026	d/8.9/2026/53	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ENTREPRISE DE SPECTACLE THÉÂTRE DU PAIN POUR LE SPECTACLE « MÉTAMORPHOSE » DE DAVID LE GALL À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
09/02/2026	d/1.1/2026/54	ATTRIBUTION DU MARCHÉ CITEVAL FRANCONVILLE (2026-03)
10/02/2026	d/1.4.1/2026/55	CONTRAT DE PRESTATION POUR LA LOCATION D'UNE AUTOLAVEUSE ENTRE LA SOCIÉTÉ NILFISK ET LA CA VAL PARISIS (PIERRELAYE)
10/02/2026	d/1.4.1/2026/56	CONTRAT DE PRESTATION POUR LA LOCATION D'UNE AUTOLAVEUSE ENTRE LA SOCIÉTÉ NILFISK ET LA CA VAL PARISIS (CORMEILLES)
10/02/2026	d/7.5.3/2026/57	AVENANT N°2 AU CONTRAT DE SUBVENTIONS ENTRE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) ET LA CA VAL PARISIS RELATIF AU PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES
10/02/2026	d/3.5.3/2026/58	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES AU SEIN DES PISCINES DU RÉSEAU DE LA CAVP (HORS AQUAVAL)
11/02/2026	d/8.9/2026/59	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SANNOIS ET DE PRESTATION AVEC MIRJANA FARKAS POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS CRÉATIFS « DANS MON CORPS » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
11/02/2026	d/7.5/2026/60	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE EN 2026
11-02-26	d/3.5.3/2026/61	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET UFCV
12/02/2026	d/1.1/2026/62	DECLARATION SANS SUITE DU LOT N°1- SERVICE RÉGULIER LOCAL DECORMEILLES-EN-PARISIS/LA FRETTE-SUR-SEINE DU MARCHÉ EXPLOITATION D'UN SERVICE RÉGULIER LOCAL DE BUS SUR LES COMMUNES DE CORMEILLES-EN-PARISIS/LA FRETTE-SUR-SEINE, ERMONT ET HERBLAY-SUR-SEINE (2025-23)

13/02/2026	d/1.1/2026/63	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSEIL EN OPTIMISATION DES FONCTIONNALITÉS POUR UNE MEILLEURE EXPLOITATION DES SITES INTERNET ET INTRANET DE LA CA VAL PARISIS (2026-05)
13/02/2026	d/3.5.3/2026/64	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
14/02/2026	d/8.9/2026/65	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE ESCAPADES EN MUSIQUE RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE MUSICALE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
14/02/2026	d/8.9/2026/66	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ÂMA POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA PARENTALITÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
16/02/2026	d/1.1/2026/67	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES INTERNET ET INTRANET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (2026-04)
16/02/2026	d/1.1/2026/68	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE DE MODÉLISATION DE LA TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CA VAL PARISIS
17/02/2026	d/8.9/2026/69	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA COMPAGNIE OSTARA POUR LE SPECTACLE « AU JARDIN AVEC PAPAGENA » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
17/02/2026	d/8.9/2026/70	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD-EAM COS NINA GOURFINKEL DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
20/02/2026	d/8.9/2026/71	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE LITTÉRAIRE AVEC LAURENT BINET À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
23/02/2026	d/7.5/2026/72	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE PETIT BASSIN AU CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
23/02/2026	d/7.5/2026/73	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RÉSEAU D'EAU UNITAIRE AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUÉ RUE MALIBRAN A CORMEILLES-EN-PARISIS
26-02-2026	d/1.1/2026/74	AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'INTERVENTIONS PORTANT SUR LA SENSIBILISATION A L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET A L'ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET « ALIMENTATION LOCALE, SANTÉ ET LIEN SOCIAL » (2025-33)
26/02/2026	d/8.9/2026/75	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR LE THÈME DE L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMPIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
26/02/2026	d/3.5.3/2026/76	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES GRANDS BAINS DU PARISIS A HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AU PROFIT DE TESS DEL PINO
27/02/2026	d/8.9/2026/77	CONTRAT DE CÉSSIONS TRIPARTITE POUR UNE MICRO EXPOSITION ? DEUX ATELIERS ET UN SPECTACLE PAR L'ASSOCIATION ALIS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
28/02/2026	d/8.9/2026/78	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES ARTS BOUTANTS POUR UN CONCERT LATIN JAZZ PAR MACA & BEN À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
04/03/2026	d/3.3.1/2026/79	BAIL DÉROGATOIRE / SOCIÉTÉ EASY FLOC

04/03/2026	d/7.5/2026/80	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE ET EN GAINAGE DU RESEAU D'EAU UNITAIRE AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE IMPASSE VERDUN A CORMEILLES-EN-PARISIS
05/03/2026	d/7.5/2026/81	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIGEIF DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ÉLECTRIQUE EN 2026
05/03/2026	d/3.5.3/2026/82	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MONITEUR FORME VIDAL CHARLENE
09/03/2026	d/7.5/2026/83	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE LAFAYETTE A EAUBONNE.
10/03/2026	d/7.5/2026/84	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU D'EAUX USEES AVEC REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS, SITUE RUE GAMBETTA A TAVERNY.
10 /03/2026	d/7.5/2026/85	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DES HAUTS CHARDONNETS TAVERNY
10/03/2026	d/78.7/2026/86	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV EXPRESS ROISSY
10/03/2026	d/78.7/2026/87	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - GRISEL
10/03/2026	d/3.5.3/2026/88	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS ET LA COMMUNE DE PIERRELAYE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU SPORT
10/03/2026	d/3.2/2026/89	DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION N°D/3.2/2021/53 DU 21 JUILLET 2021 PORTANT CESSION DE LA PARCELLE AV 627 SISE 8 BOULEVARD DU HAVRE A HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DU GROUPE STRAUSS
10/03/2026	d/7.5/2026/90	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2026 SUR LA CA VAL PARISIS
10/03/2026	d/7.5/2026/91	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CA VAL PARISIS
10/03/2026	d/1.1/2026/92	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
12/03/2026	d/7.1.6/2026/93	CLOTURE DES 10 SOUS REGIES DE RECETTES POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA CA VAL PARISIS
16/03/2026	d/1.4/2026/94	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE POUR LE COMPRESSEUR DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT
17/03/2026	d/3.3.1/2026/95	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DOMICILIATION JMT & PARTNERS
17/03/2026	d/3.3.1/2026/96	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DOMICILIATION DG COM

17/03/2026	d/7.5/2026/97	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX SITUES RUE DES PAVILLONS A FRANCONVILLE-LA-GARENNE
------------	---------------	---

**Karine LACOUTURE** demande s'il est possible d'avoir accès aux décisions, notamment les numéros 91 et 92.

**Yannick BOËDEC** confirme que c'est tout à fait possible et qu'elles lui seront transmises.

**Yannick BOËDEC** annonce que le prochain Conseil communautaire est prévu le 29 juin 2026 à 20h00 à Herblay-sur-Seine (Gymnase Beauregard).

L'ordre du jour étant épuisé, Yannick BOËDEC lève la séance à 20h27.

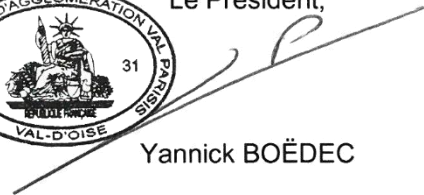
Le secrétaire de séance,



Maxime BRIGHI



Le Président,



Yannick BOËDEC